

Commune d'ETAIN

MARCHÉ DE TRAVAUX TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à candidatures pour le Marché d'adduction d'eau potable Avenue du Grand Breuil (côté numéros impairs du n°39 au n°63 et Allée Musset).

La Maîtrise d'œuvre est assurée par La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse.

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'élève à un montant total de 150 000,00 € HT s'établissant comme suit :

- Distribution 60 000.00 € HT
- Branchements 90 000.00 € HT

Le financement de la partie distribution se fera pour partie par une aide du Conseil Général et le reste sur les fonds propres de la commune, et celui de la partie branchements se fera en totalité sur les fonds propres de la commune.

2. Procédure de passation de marché

Au vu de l'estimation produite par le maître d'œuvre, la collectivité a engagé un marché en procédure négociée tel que défini à l'article 35 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 01.08.2006).

L'avis d'appel public à candidatures a été transmis le 02.05.2008 à :

- Est Républicain (parution le 08.05.2008)
- Site Internet de la commune.

Les candidatures devaient être déposées avant le 30.05.2008 à 17h00.

3. Déroulement de la procédure :

Candidatures :

Suite aux différents avis parus dans l'Est Républicain, et sur le site Internet de la collectivité, douze entreprises ont demandé à recevoir le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à ce marché :

TP COLLE, MONTI S.A.S., S.A.S. NICORA, SADE CGTH, MTP, BERTHOLD S.A., EUROVIA Lorraine, SLD Travaux Publics, Bernard BOUR S.A., SOGEA EST BTP, VEOLIA Eau et SOTRAE.

Après examen des candidatures, les douze entreprises ont été destinataires du DCE.

Offres :

A la date du 18.07.2008, 7 plis ont été enregistrés en Mairie : MTP, BERTHOLD S.A., SAS NICORA, SOGEA, MONTI S.A.S., SADE CGTH et SOTRAE.

Le 01.08.2008, il a été procédé à l'ouverture des plis.

L'examen des offres a été fait selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère principal le prix (7/10) et de la note technique (3/10).
Sept offres ont été présentées.

Le classement suivant a été retenu :

- MTP	115 057.50 € HT
- SAS NICORA	125 470.50 € HT
- SADE CGTH	130 162.30 € HT

Le 22.09.2008 à 19h30, le classement ci-dessus a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres, qui l'a validé.

A l'issue de la réunion, l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres est la suivante.

MTP - 46b Rue du Maréchal Joffre - 54790 MANCIEULLES

Montant de l'offre retenue : **115 057.50 € HT** (Distribution : 53 797.50 € HT, Branchements : 61 260.00 € HT)

Fait à Etain, le 23.09.2008

Le Maire, Représentant de l'Entité Adjudicatrice
Jean PICART